



Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléés 1

- dont représentés 1

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt six janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HERMAR Dominique, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné à M. GILLY Lucien, BEHETS Jan représenté par M. HEMAR Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n° 2017 /57

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT « PASS CULTUREL » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONCON ET LES COMMUNES DE BARCELONNETTE ET MEOLANS-REVEL

Le Conseil de Communauté,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU la délibération n° 2010/68 du 1^{er} juin 2010 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye approuvant la convention de partenariat « 7 sites-7 Musées » entre la Communauté de Communes de la vallée de l'Ubaye, les Communes de Méolans-Revel et de Barcelonnette, respectivement propriétaires et gestionnaires des musées intercommunaux, de la Maison du bois et du musée de la Vallée à Barcelonnette ;

VU la non-adhésion de la commune de Pontis à la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et par conséquent le retrait du musée de Pontis du réseau intercommunal ;

CONSIDERANT la modification des droits d'entrée dans les musées intercommunaux, présentée lors de la même séance du conseil de communauté ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de modifier le pass 7 sites – 7 musées, le reformuler et en fixer un nouveau tarif de vente ;

VU le nouveau projet de convention de partenariat qui lui est soumis ;

Après délibéré,

- **PREND** acte du nouveau tarif d'un montant de **10 €** inhérent à la mise en place de ce pass culturel ;
- **ADOPTE** les termes de la convention qui lui est soumise ;
- **AUTORISE** la présidente à signer ladite convention et toute pièce relative à ce nouveau tarif ;
- **DIT** que cette délibération complète la délibération portant sur la modification des droits d'entrée dans les musées intercommunaux, présentée lors de la même séance du conseil de communauté ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY